

Conditions Générales de Vente

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11922273892 auprès du Préfet de région Ile-de-France.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent exclusivement aux ventes de prestations de

formation professionnelle, tant inter-entreprises qu'intra-entreprise.

Elles ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles GEDUC s'engage à vendre une prestation de formation, dans le cadre de la formation professionnelle, aux Clients particuliers et aux Clients professionnels.

On entend par formation inter-entreprises, toute formation dispensée pour un groupe de stagiaires constitué de Clients particuliers et/ou de Clients professionnels issus de plusieurs entreprises, et réalisée dans les locaux désignés par GEDUC ou à distance.

On entend par formation intra-entreprise, toute formation répondant aux besoins spécifiques formulés par

un Client professionnel pour le compte de plusieurs de ses salariés, et réalisée dans les locaux de ce dernier ou, à défaut, dans les locaux désignés par GEDUC ou à distance.

Article 1 : Définitions

Formation : Action d'instruire de manière théorique et pratique ;

Organisme de formation : La société GEDUC, Numéro de Déclaration d'Activité (NDA) 11922273892 / SIREN 931 867 170 ;

Client : Responsable de l'inscription à la cession de formation ou participant à la Formation ;

Stagiaire : personne participant à la formation ;

Formateur : personne physique qui dispense la Formation.

Article 2 : Objet

GEDUC (ci-après 'Organisme de Formation') propose des formations issues de son catalogue de formations. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) précisent les modalités dans lesquelles les formations sont consenties au client. Le Client accepte les CGV en passant commande ou en procédant au règlement des formations, renonçant ainsi à ses propres CGV.

Conditions Générales de Vente

Article 3 : Formations

L'Organisme de formation propose des formations adaptées aux besoins du client. Toute modification du contenu de la formation, nécessitant un travail de préparation supplémentaire, pourra entraîner une facturation additionnelle. Les offres de formations sont accessibles sur le site internet de GEDUC.

Les prestations peuvent être de différentes nature :

- Formations inter-entreprises : participation d'un ou plusieurs salariés à une formation regroupant différentes entreprises
- Formations intra-entreprises : participation de plusieurs salariés de la même entreprise, à une formation leur étant dédiée
- Participation à des conseils pédagogiques
- Participation aux journées d'été ou journées de pré-rentrée
- Participation à des réunions de préparation des formations, de passation ou d'échange avec d'autres formatrices
- Prestation de conseil en pédagogie

Article 4 : Modalités d'inscription

Pour s'inscrire à une formation, le client doit soumettre une demande de formation par téléphone, email, ou via le formulaire d'inscription publique d'une formation.

L'inscription du Stagiaire à l'Action de formation envisagée s'effectue après prise de contact pour formalisation de la demande.

Le Stagiaire reconnaît avoir eu communication de la date de session de l'Action de formation souhaitée, préalablement à son inscription.

A réception de la confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client reçoit une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation. Le lieu de Formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Conditions Générales de Vente

Article 5 : Modalités de formation

L'Organisme de Formation s'engage à réaliser des formations conformément aux programmes convenus avec le Client. Ces formations peuvent se dérouler :

- En présentiel : sur le site de l'Organisme de Formation, dans les locaux du Client ou dans tout autre lieu convenu ;
- À distance : par visio avec le/la formateur.trice ou en e-learning via des plateformes de formation en ligne.
- En blended learning : en présentiel ET à distance

Un contrat de formation ou une convention de formation sera établi pour chaque action de formation définissant les modalités spécifiques (contenu, durée, dates, lieu, participants, etc.).

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations en présentiel peuvent être assurées dans un centre de formation désigné par l'Organisme de formation. Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de GEDUC.

Conditions Générales de Vente

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après « la Documentation ») remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Pour chaque module de formation en e-learning, le Client bénéficie d'une licence d'utilisation personnelle, qu'il ne peut ni partager ni céder, d'accès à tous les contenus à distance mis à sa disposition sur la Plateforme.

Un identifiant et un mot de passe seront transmis au Client. Ils lui seront personnels. Toute transmission du droit d'accès à l'aide de l'identifiant et du mot de passe à un tiers, est strictement interdite. Les contenus figurant sur la Plateforme sont protégés au titre de la propriété intellectuelle ainsi qu'il est dit à l'article 10.

Article 6 : Obligations de l'organisme de formation

L'Organisme de Formation s'engage à :

- Fournir des formateurs qualifiés et expérimentés ;
- Dispenser les formations conformément aux objectifs pédagogiques et au programme défini ;
- Mettre à disposition tous les supports et outils nécessaires au bon déroulement de la formation.

Article 7 : Obligations du client

Le Client s'engage à :

- Assurer la participation de ses salariés ou représentants aux formations convenues
- Mettre à disposition les moyens techniques et logistiques nécessaires à la bonne exécution des formations lorsque celles-ci se déroulent dans ses locaux.
- Paiement à réception de facture, selon les modalités définies dans l'article 8 de ce contrat

Conditions Générales de Vente

Article 8 : Tarifs et conditions de règlement

Tarifs

Les prix des formations sont disponibles sur demande. Les formations sont facturées en totalité dès leur début. Les factures sont payables par virement bancaire. En cas de retard de paiement, des pénalités pourront s'appliquer, conformément à la réglementation en vigueur. Si un organisme de financement externe prend en charge la formation, il appartient au client de finaliser les démarches.

Pour les stagiaires, les frais de restauration, déplacement et hébergement ne sont pas pris en compte dans les tarifs de l'organisme de formation. Ces frais sont exclusivement à la charge des stagiaires.

En fonction du lieu de formation, les frais de restauration, hébergement et déplacement du ou des formateurs ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation. Ils sont facturés en plus des formations sur les modalités suivantes :

Restauration

Repas : sur justificatif avec un maximum de 30€ TTC et dans les limites suivantes :

- 1 repas pour une formation d'une journée sans hébergement
- 2 repas pour une formation d'une journée avec hébergement

Hébergement

Hébergement (nuit d'hôtel, taxe de séjour et petit-déjeuner compris) : sur justificatif avec un maximum de 110€ TTC.

Pour l'année 2024-2025, cela ne concerne que les formations se déroulant hors de Paris.

Déplacement

- Déplacement en train : remboursement sur la base des frais réels d'un billet acheté en 2e classe (sur justificatif).
- Déplacement en voiture : dans le cas où le train serait un moyen de transport inadapté, les frais kilométriques sont remboursés de porte à porte sur la base du barème fiscal 6CV de la Direction générale des impôts (cf. Annexe 1). Les frais éventuels de péage sont remboursés sur la base des frais réels sur justificatif.
- Frais de transport tels que bus, métro, tram, taxi, parking : remboursement sur la base des frais réels sur justificatif.

Conditions de règlement

Conditions Générales de Vente

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant
- les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Conditions Générales de Vente

Article 9 : Annulation et report

L'annulation d'une formation sans frais est possible si elle est communiquée au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. En deçà, des frais d'annulation peuvent être facturés. Si l'Organisme de formation doit reporter ou annuler une session pour cause de force majeure, une nouvelle date sera proposée.

Pour les formations inter-entreprises :

En cas d'abandon de la formation par le stagiaire, le client doit assurer le paiement de l'intégralité des sommes restant dues.

En cas de cessation anticipée du fait de l'organisme de formation, seul est exigé le paiement des prestations effectivement dispensées au prorata de la valeur.

Pour les formations intra-entreprise :

En cas d'absence d'un des stagiaires, le client s'engage à régler la totalité du coût de la formation à l'organisme de formation.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété exclusive de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de GEDUC.

L'ensemble contenus des formations, des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation préalable écrite de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Enfin le Client s'engage à conserver confidentielles et à ne pas divulguer les coordonnées des participants et des intervenants Formateurs, qui pourraient lui être communiquées dans la cadre des séances de formation.

Conditions Générales de Vente

Article 11 : Responsabilité

L'Organisme de formation s'efforce de fournir des formations de qualité, mais ne saurait être tenu responsable en cas d'événements extérieurs imprévisibles (grève, maladie, etc.) affectant la tenue des sessions.

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout réjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toutes sommes mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 12 : Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de l'inscription aux formations sont traitées conformément à la législation en vigueur. Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'opposition en contactant ..

Article 13 : Litiges

Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du lieu où est situé le siège de Nom de l'organisme de formation.

En cas de litige entre le professionnel et le client, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir AME CONSO, dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site de l'AME CONSO : <https://www.mediationconso-ame.com>
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint Germain, 75007 Paris.

Conditions Générales de Vente

Article 14 : Divers

14.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

14.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

14.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation.

14.4 L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

14.5 L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

14.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

14.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221 (exécution forcée), 1222 (exécution par un tiers) et 1223 (réduction du prix) du Code civil.

Conditions Générales de Vente

14.8 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

14.9 Les présentes CGV sont régies par le droit français.

Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du siège de l'Organisme de formation, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, si le Client est une personne morale ou une personne physique commerçante.

Lorsque le Client est une personne physique non commerçante, le Tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

